



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix neuf

Le 18 Décembre 2019 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 11 Décembre 2019.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Contrat Ville d'Equilibre Département, Commune de Saint André de Cubzac et Grand Cubzaguais Communauté**

Présents : 27

**BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), BOURSEAU Christiane (Virzac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BLANC Jean Franck (Teuillac) pouvoir à Éric POUCHARD, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Catherine SAEZ, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, Pierre JOLY (Bourg) pouvoir à Jean Marc ISIDORE, FUSEAU Michael (Pugnac) pouvoir à Valérie GUINAUDIE**

Absents excusés : 4

**Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard)**

Secrétaire de séance : Alain TABONE

Le Conseil départemental porte une politique d'aménagement équilibré des territoires et a une attention particulière pour les territoires les plus sensibles.

Pour assurer un développement équilibré de tous les territoires girondins, le Département défend aux côtés des collectivités et de l'État une vision polycentrique de la Gironde. Cette démarche constitue un enjeu important pour que les territoires concernés se structurent autour de pôles de centralité.

Le développement de ces pôles structurants, irriguant au-delà du seul territoire communal, constitue l'une des priorités du Département. C'est pourquoi le Conseil départemental a initié des Contrats Ville d'Équilibre.

Les objectifs ainsi poursuivis par le Département sont multiples :

- Faire de ces villes moyennes girondines des pôles d'attractivité et de ressource sur l'ensemble de leur bassin de vie, en rapprochant emplois, services publics et privés, habitat adapté, etc.
- Favoriser la complémentarité entre les dynamiques métropolitaines et les dynamiques des pôles structurants
- Proposer aux villes moyennes un appui sur mesure avec un dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé autour d'une vision partagée du territoire concerné
- Formaliser des engagements réciproques.

Cette démarche s'inscrit dans le projet partagé en faveur des solidarités humaines et territoriales pour la Haute Gironde, co-construit avec les acteurs du territoire dans le cadre du pacte territorial, et dont les enjeux stratégiques sont :

Enjeu 1 – Favoriser l'accès géographique et social de chacun aux droits à la culture, à l'éducation, à la santé... et faire de l'emploi et de la formation un enjeu essentiel.

Enjeu 2 – Créer les conditions d'un « mieux vivre ensemble » pour tous les habitants.

La commune de Saint-André-de-Cubzac compte parmi les pôles structurants du département identifiés dans l'armature urbaine de l'InterSCoT.

Le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac est fragilisé par l'affirmation et le développement de nouveaux espaces périphériques, au premier rang desquels figure la zone d'activité commerciale Parc d'Aquitaine. L'enjeu pour la commune est donc de réussir à poursuivre son développement tout en conservant son identité, son caractère et la qualité de son cadre de vie en s'appuyant sur la préservation et le développement de son capital environnemental, la



défense de ses qualités paysagère et architecturale, la lutte contre les nuisances (pollutions, risques), et la requalification de son centre-ville en particulier dans sa fonction commerce.

**Deux axes ont été privilégiés par la Commune et le Département :**

- AXE 1 : Renforcer le rôle de centralité de la ville et améliorer le cadre de vie ;
- AXE 2 : Soutenir les dynamiques locales afin de favoriser l'innovation et la participation des habitants.

Grand Cubzaguais Communauté dans le cadre de ses domaines de compétences est associée à la signature de ce contrat tri-partite.

Sur avis du bureau,

**Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :**

- **D'approuver le projet de Contrat Ville d'Equilibre ci-joint en annexe,**
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents et à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 19 Décembre 2019

Le Président,

A.DUMAS

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 033-243301223-20191219-2019164-DE

# CONTRAT VILLE D'ÉQUILIBRE

# SAINT-ANDRÉ- DE-CUBZAC



Gironde - France



**Contrat Ville d'ÉQUILIBRE****Commune de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC**

- Vu la stratégie départementale *Gironde 2033* adoptée le 18 décembre 2014,
- Vu le Livre blanc des territoires girondins adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 17 décembre 2015,
- Vu les deux volets du pacte territorial de la Haute Gironde, adoptés les 30 juin et 14 décembre 2016,
- Vu le plan départemental de l'habitat signé le 17 mars 2016,
- Vu le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Gironde, adopté le 18 décembre 2017,
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde du 20 décembre 2012 relatif à la démarche d'animation de l'InterSCoT girondin,
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde du 28 juin 2018 portant création du dispositif « Contrat Ville d'Équilibre »,
- Vu la délibération n° (*numéro*) du Conseil départemental de la Gironde du 16 décembre 2019 adoptant le projet de contrat de ville d'équilibre de Saint-André-de-Cubzac
- Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac du (*date*) adoptant le projet de contrat de ville d'équilibre de Saint-André-de-Cubzac
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de communes du (*date*) adoptant le projet de contrat de ville d'équilibre de Saint-André-de-Cubzac,

**Il est conclu entre :**

le Département de la Gironde, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Luc GLEYZE,

et

la Commune de Saint-André-de-Cubzac, représentée par son Maire, Madame Célia MONSEIGNE,

et avec le concours de

Grand Cubzaguais Communauté de communes, représentée par son Président, Monsieur Alain DUMAS,

**un contrat ville d'équilibre dont les caractéristiques sont les suivantes :****PRÉAMBULE**

La Gironde est un département attractif, accueillant 18 000 nouveaux habitants tous les ans. Cette attractivité est portée par la métropole bordelaise et certains territoires littoraux. Elle est néanmoins hétérogène et doit être organisée pour bénéficier à tous les territoires et éviter ainsi une Gironde à deux vitesses.

Le Conseil départemental porte une politique d'aménagement équilibré des territoires et a une attention particulière pour les territoires les plus sensibles.

Pour assurer un développement équilibré de tous les territoires girondins, le Département défend aux côtés des collectivités et de l'État une vision polycentrique de la Gironde. Cette démarche constitue un enjeu important pour que les territoires concernés se structurent autour de pôles de centralité.

Le développement de ces pôles structurants, irriguant au-delà du seul territoire communal, constitue l'une des priorités du Département. C'est pourquoi le Conseil départemental a initié des Contrats Ville d'Équilibre.

Les objectifs ainsi poursuivis par le Département sont multiples :

- Faire de ces villes moyennes girondines des pôles d'attractivité et de leur bassin de vie, en rapprochant emplois, services publics et privés, habitat adapté, etc.
- Favoriser la complémentarité entre les dynamiques métropolitaines et les dynamiques des pôles structurants
- Proposer aux villes moyennes un appui sur mesure avec un dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé autour d'une vision partagée du territoire concerné
- Formaliser des engagements réciproques.

Cette démarche s'inscrit dans le projet partagé en faveur des solidarités humaines et territoriales pour la Haute Gironde, co-construit avec les acteurs du territoire dans le cadre du pacte territorial, et dont les enjeux stratégiques sont :

- Enjeu 1 – Favoriser l'accès géographique et social de chacun aux droits à la culture, à l'éducation, à la santé... et faire de l'emploi et de la formation un enjeu essentiel.
- Enjeu 2 – Créer les conditions d'un « mieux vivre ensemble » pour tous les habitants.

La commune de Saint-André-de-Cubzac compte parmi les pôles structurants du département identifiés dans l'armature urbaine de l'InterSCoT. Sa situation et son accessibilité aisée depuis Bordeaux (à 25 km) en font une ville particulièrement attractive qui connaît une croissance démographique très soutenue. L'installation de jeunes adultes entraîne par ailleurs un rajeunissement important de la population et une pression encore plus forte sur les infrastructures communales et notamment les équipements scolaires.

Avec un indicateur de concentration d'emplois supérieur à 85%, la commune constitue le pôle d'emploi le plus important sur la Communauté de communes, voire même à l'échelle du territoire de la Haute Gironde, ce qui n'empêche pas de très nombreux mouvements pendulaires vers la métropole. La clef de voûte du projet politique est le maintien d'une croissance équilibrée sur les plans démographiques et de l'emploi: la commune doit poursuivre son essor en menant de front accueil de nouvelles populations et développement économique.

Cependant, comme dans beaucoup de villes petites et moyennes, le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac est fragilisé par l'affirmation et le développement de nouveaux espaces périphériques, au premier rang desquels figure la zone d'activité commerciale Parc d'Aquitaine. L'enjeu pour la commune est donc de réussir à poursuivre son développement tout en conservant son identité, son caractère et la qualité de son cadre de vie en s'appuyant sur la préservation et le développement de son capital environnemental, la défense de ses qualités paysagère et architecturale, la lutte contre les nuisances (pollutions, risques), et la requalification de son centre-ville en particulier dans sa fonction commerce.

Deux axes ont été privilégiés par la Commune et le Département :

- **AXE 1 : Renforcer le rôle de centralité de la ville et améliorer le cadre de vie ;**
- **AXE 2 : Soutenir les dynamiques locales afin de favoriser l'innovation et la participation des habitants.**

## ARTICLE 1 – DISPOSITIF DU CONTRAT

Ce contrat porte une volonté partagée de contribuer à un projet global de développement de la commune de Saint-André-de-Cubzac pour conforter son rôle de pôle structurant sur l'ensemble de son territoire. Il précise les actions déployées conjointement par la commune et le Département pour répondre aux enjeux identifiés, consolider les forces et optimiser l'ensemble des leviers d'actions possibles.

Ce contrat présente, sur le périmètre de la ville de Saint-André-de-Cubzac :

- Les opérations mises en œuvre par la commune de Saint-André-de-Cubzac et par Grand Cubzaguais Communauté de communes pour la période 2019-2021 qui s'inscrivent dans les priorités départementales car intervenant dans les domaines suivants :
  - o Accessibilité / accompagnement et développement social / équipements et services à la population,

- Attractivité territoriale / développement économique / comm
- Aménagement de l'espace / mobilité / numérique.

- Les engagements du Département concernant les projets en cours et à venir qui concourent au projet de développement de la commune, qu'il s'agisse de projets portés en maîtrise d'ouvrage, de soutien financier ou d'appui en ingénierie.

## ARTICLE 2 - PROGRAMME OPÉRATIONNEL

### I. Renforcer le rôle de centralité de la ville et améliorer le cadre de vie

#### 1- **Soutenir les interventions sur l'habitat et l'aménagement urbain, dans une logique de requalification du centre-ville**

##### A- Identifier les leviers d'attractivité et définir des axes opérationnels d'aménagement du centre-ville

La commune de Saint-André-de-Cubzac est située dans la zone de desserrement de l'agglomération bordelaise. Sa démographie connaît une croissance importante et soutenue (+3% /an depuis 15 ans, contre 1.2% /an pour le département de la Gironde et 0.4% /an pour la France). Le décompte de population de l'INSEE au 1er janvier 2019 (millésime 2016) s'élève à 10 927 habitants. La commune est classée dans la catégorie des communes structurantes-centralité en zone tendue du plan départemental de l'habitat 2015-2020.

Sa proximité avec la Métropole de Bordeaux, son accessibilité aisée au carrefour de plusieurs grands axes et son dynamisme en font un pôle d'emploi attirant de nombreux jeunes ménages. Cependant, malgré ces signes d'attractivité, ces derniers ne s'y établissent pas durablement : le taux de rotation des logements en centre-ville est élevé, bien que la part de logements vacants soit relativement faible. L'offre d'habitat et de commerces en centre-ville se fragilise, la vacance commerciale s'accroît avec un phénomène de concurrence avec la périphérie, proposant une offre d'enseignes plus diversifiée.

Afin d'appréhender au mieux ce phénomène et de définir une stratégie pour redonner de l'attractivité au centre-ville, la commune a d'abord réalisé en 2017-2018 une étude dont les conclusions et les orientations ont été présentées en réunion publique et qui s'articule autour de quatre objectifs fondamentaux :

- Diversifier et compléter les parcours résidentiels, notamment par la densification et la diversification de l'habitat en centre-ville, le réinvestissement du parc ancien et la qualité des parcours résidentiels ;
- Préserver et densifier l'offre de services publics, culturels et médicaux en centre-ville ;
- Maintenir et conforter l'offre commerciale en centre-ville, à travers un travail sur la qualité de l'offre existante (PLU, conforter l'Intermarché sur la Fontaine) ;
- Ré-enchanter les usagers par le réaménagement des espaces publics du centre-ville, le développement des mobilités douces (nouveaux usages doux, aménagement des entrées de ville).

Fort des conclusions de cette première approche stratégique, la commune a souhaité aller plus loin dans la compréhension de ce phénomène « d'attraction/répulsion », approfondir le diagnostic et lancer une étude programmatique et opérationnelle de revitalisation du centre-ville.

Il s'agira, dans un premier temps, de réaliser à partir de l'automne 2019, une « étude publics-cibles » portant sur le profil sociologique des nouveaux arrivants, l'objectif étant d'appréhender plus finement les besoins des ménages afin de définir une offre « sur mesure » à produire ou à consolider en centre-ville, en terme d'habitat, d'aménités, d'équipements et services aux publics ou encore d'espaces publics.

Cette étude « publics-cibles » permettra de dresser le portrait du territoire et de définir les grands objectifs à atteindre. Ces derniers seront déclinés à travers une programmation urbaine opérationnelle sur plusieurs sites, identifiés, pour la plupart dans l'étude stratégique, comme secteurs à traiter en priorité. Il s'agira notamment de :

- La place Raoul Larche et la rue Nationale
- La place et les allées du Champ de Foire

- La place de la Libération
- La rue Emile Dantagnan
- La zone commerciale du site de la Fontaine
- Le quartier du pôle multimodal.

Cette étude fait l'objet d'un soutien financier du Département à hauteur de 31 200 € (CP du 01/07/2019), au titre de la subvention à l'ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'habitat en secteurs de logements sous tension, dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Elle viendra notamment compléter le volet programmatique sur l'offre en habitat et les outils à mettre en œuvre pour produire une offre adaptée et des parcours résidentiels de qualité.

Cette étude se veut résolument participative : la concertation, la co-construction, avec les citoyens et usagers de la commune, avec les partenaires locaux et institutionnels est au cœur de la démarche, de la phase de diagnostic aux propositions opérationnelles, l'idée étant de disposer d'un socle commun pour le projet du territoire de la commune.

Au-delà de la définition de la programmation urbaine opérationnelle, cette étude est une opportunité de fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels autour du projet de territoire, l'objectif étant d'anticiper et de mobiliser au mieux les dispositifs d'accompagnement partenariaux tout au long de l'élaboration du programme d'actions et de sa mise en œuvre, que le Département s'engage à accompagner.

### B- Requalifier l'offre de logements pour renforcer l'attractivité du centre-ville

Saint-André-de-Cubzac est marquée par une production de logements qui a fortement évolué ces dix dernières années au profit d'une urbanisation pavillonnaire. Le centre-ville se caractérise quant à lui par un bâti ancien, d'une importante richesse patrimoniale, mais concentrant une part importante de logements peu performants et en inadéquation avec les attentes et les nouveaux parcours résidentiels des ménages - que ce soit en terme de typologie ou d'aménités - qui préfèrent alors s'installer dans des logements plus récents en périphérie.

La commune fait ainsi face à l'émergence d'une offre d'habitat potentiellement indigne. Le territoire est engagé dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en œuvre à l'échelle de la Haute Gironde sur la période 2017-2022, et souhaite à moyen terme réfléchir à la mise en place des dispositifs tels que le permis de louer et le permis de diviser. Le Département poursuivra son soutien à cette OPAH avec une attention renforcée.

Par ailleurs, la ville de Saint-André-de-Cubzac accueille aujourd'hui une des plateformes sociales confiées à l'institut Don Bosco pour l'accueil de jeunes mineurs non accompagnés. Le Département a ainsi procédé à l'acquisition d'une maison d'habitation en centre-ville, destinée à l'hébergement de mineurs en danger (délibération CP du 01/07/2019). Ce bien permettra également de gérer un réseau d'hébergement sur ce secteur situé à 300m de la gare.

### C- Poursuivre les travaux de requalification des espaces publics et de mise aux normes des infrastructures

Principale entrée de ville, notamment depuis l'échangeur 40 de l'A10, la rue Dantagnan va faire l'objet de travaux de requalification. Il est en particulier question de créer des circulations douces, afin de garantir un accès sécurisé et agréable vers le cœur commerçant de Saint-André-de-Cubzac. Ces aménagements cyclables bénéficieront d'aides départementales, après avis des services techniques du Département.

Le Département accompagnera la commune dans la définition technique du programme des travaux. Une convention définira les modalités techniques de mise en œuvre et de soutien financier au titre de l'aide aux communes pour les aménagements de sécurité et le report modal. Le Département réalisera également les travaux de chaussée, en accompagnement des travaux communaux.

Par ailleurs, l'urbanisation rapide de la commune a entraîné une imperméabilisation importante des sols et malgré la mise en place de solutions compensatoires propres à chaque opération, les volumes et débits d'eaux pluviales ont fortement augmenté. Il apparaît ainsi de façon chronique des phénomènes de saturation des installations de gestion des eaux de pluies ainsi que des débordements. Le secteur du centre-

ville est principalement impacté et notamment la rue Nationale, où le majoritairement par des commerces sont légèrement inondés lors de phénomènes météorologiques violents (orages d'été principalement).

L'étude récente réalisée par le bureau d'étude SOCAMA a démontré que de lourds investissements étaient rendus nécessaires pour juguler les difficultés rencontrées avec la réalisation de plusieurs bassins de rétention (rue Nationale nord et lieu-dit Timberlay) ainsi que le redimensionnement de nombreuses canalisations empruntant notamment certaines voies départementales en cœur de ville.

Le Conseil municipal peut solliciter le Département afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier au projet. Le Département peut en effet soutenir les travaux d'assainissement pluvial en fonction de la nature de la voie (seules les voies départementales étant éligibles).

Enfin la commune prévoit de réaliser des travaux d'isolation thermique de la salle du Mascaret, qui pourrait bénéficier d'un soutien départemental en fonction du projet.

## **2- Accentuer les efforts en matière de mobilité afin de faciliter les déplacements tout en limitant leur impact négatif**

### A- Aménager les infrastructures pour faciliter les déplacements doux et alternatifs

La commune déploie un plan de création de liaisons douces vers et dans le centre-ville (comportant dans certains cas l'acquisition de terrains) :

- Entre la gare et la rue de la Cabeyre / centre-ville
- Entre le centre-ville et la ZAC parc d'Aquitaine, favorisant notamment l'accessibilité des jeunes et des familles aux espaces de loisirs qui s'y situent. Grand Cubzaguais Communauté de communes a inclus dans la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la tranche 2 de la ZAC, la création d'un franchissement sécurisé de la RD 137.
- Route de St Romain le long de la RD137E7
- Depuis la Dordogne à Plagne, jusqu'au chemin de Machedis
- Chemin de Patoche, pour améliorer la liaison entre la plaine des sports L. Ricci et le centre-ville (une subvention de 192 000€ doit être votée à la CP du 18/11/19)
- Sur la RD 669 entre Saint-André-de-Cubzac et Bourg
- Sur la RD 1010 entre Saint-André-de-Cubzac et Cubzac-les-Ponts
- Entre la passerelle enjambant la RD1510 et le pôle commercial rue Nationale nord, afin de créer un accès aisé du collège à la rue Nationale, vers le carrefour de la Garosse (l'espace foncier nécessaire à cet aménagement sera propriété de la Commune fin novembre 2019)

Le Département soutiendra les acquisitions foncières dans le cadre d'une réserve foncière ou de création d'équipement.

De son côté, le Département conduit actuellement une étude sur les infrastructures et les pratiques modales des usagers des collèges girondins. En ce qui concerne Saint-André-de-Cubzac, cette étude ciblera le collège de la Garosse et comportera des propositions d'actions destinées à améliorer ces pratiques de mobilité. La phase 1 (diagnostic et préconisations) est programmée pour fin novembre 2019, la phase 2 (concertation et programme d'actions) pour début 2020.

Le Département est maître d'ouvrage de cette étude et met en œuvre une concertation avec la Commune et la Communauté de communes sur le schéma d'accessibilité, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des aménagements projetés. Cette concertation permettra également de définir le portage de la maîtrise d'ouvrage des différentes actions prévues et l'accompagnement financier du Département au titre du report modal, qui pourra atteindre 50%. Les aménagements sur les principales routes départementales, hors agglomération (RD669, RD1010...) pourront également être portés en maîtrise d'ouvrage par le Département.

Le Département met également en œuvre le plan départemental de covoiturage. Sur le territoire de la Commune de Saint-André-de-Cubzac, le transfert de domanialité est en cours en vue de l'installation d'ombrières photovoltaïques et de l'extension de l'aire du Peyrat, qui comporte actuellement 100 places de stationnement, afin de doubler sa capacité d'accueil.

## B- Adapter le pôle multimodal aux usages d'aujourd'hui et de demain

La gare de Saint-André-de-Cubzac, bien que desservie par une seule ligne destinée uniquement aux voyageurs, constitue un équipement structurant en termes de mobilité pour l'ensemble du territoire de la Haute Gironde. Créé en 2010, le pôle multimodal regroupe sur un même site l'ensemble des offres de transport en commun du quotidien (TER, réseau Transgironde) vers la Métropole et les villes secondaires (Libourne et Blaye principalement).

Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés sur le quartier : réfection complète de la gare, création d'un parvis piétons, réfection de l'avenue principale, création de plusieurs parcs de stationnement, réalisation d'une résidence privée et de quelques commerces en pied d'immeuble. Ces aménagements ont été pensés essentiellement pour les automobilistes, avec de très grands parkings.

Aujourd'hui l'ensemble des aires de stationnement est saturé, l'utilisation du TER étant de plus en plus plébiscitée par les Cubzaguais et la majorité des usagers de la gare pratiquant des mobilités pendulaires. Plus largement, comme avancé dans l'étude stratégique de revitalisation du centre-ville menée en 2017 et 2018 pour le compte de la commune, il apparaît que le quartier élargi de la gare doit être repensé pour répondre aux enjeux actuels : développer de nouveaux services à la population, densifier les stationnements et l'habitat, favoriser la mixité des fonctions...

La gestion du pôle multimodal est assurée par Grand Cubzaguais Communauté de communes. Une convention tripartite lie cette dernière à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et à la ville de Saint-André-de-Cubzac. A ce titre, l'EPFNA engagera fin 2019 une étude pré-opérationnelle sur ce secteur, en particulier sur la zone d'entrepôts située de part et d'autres de la rue de la Cabeyre. En prenant en compte les problématiques liées aux transports ainsi que les dynamiques du territoire, l'objectif de cette étude est de proposer des perspectives d'évolution pour ce site à forts enjeux.

Le Département participera activement aux réflexions sur l'évolution du pôle multimodal.

## C- Accompagner la mise en œuvre d'un schéma intercommunal des mobilités

Grand Cubzaguais Communauté de communes va se pourvoir d'un schéma intercommunal des mobilités. Celui-ci se réalisera concomitamment aux autres actions en faveur de la mobilité dont le démarrage est prévu sur la période 2019-2021 (liaison piétonne RD137, requalification du chemin de Patoche, liaison douce route de Saint-Romain, liaison douce depuis la Dordogne jusqu'au chemin de Machedis, du collège La Garosse vers la zone commerciale).

Le Département accompagnera techniquement et financièrement (jusqu'à 50%) la réalisation de ce schéma intercommunal des mobilités et pourra éventuellement faire appel à l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine pour accompagner la Communauté de communes.

### **3- Préserver les espaces publics comme facteurs essentiels de la qualité de vie en ville**

#### A- Renforcer le caractère convivial du centre-ville

La municipalité souhaite entreprendre des travaux place Raoul Larche, où se situe l'hôtel de ville, afin de renforcer le caractère convivial et la vocation commerciale du centre-ville. Ces travaux, programmés à partir de 2022 dans le cadre de programmes pluriannuels d'investissement, se feront en parallèle de la poursuite de la mise aux normes d'accessibilité des trottoirs du centre-ville. Ils pourront bénéficier d'un soutien départemental en fonction du projet.

Le Département accompagne la Commune dans la définition technique du programme des travaux. Une convention définira les modalités techniques de mise en œuvre et de soutien financier pour les aménagements de sécurité et le report modal. Le Département réalisera également les travaux de chaussée, en accompagnement des travaux communaux. A l'issue de ces travaux d'aménagement des voiries de centre-ville, une discussion pourra être engagée entre la Commune et le Département pour le transfert de ces voiries dans le patrimoine communal.

## B- Aménager des "poumons verts" en centre-ville et accentuer les efforts de l'environnement

La ville prévoit l'aménagement paysager et la mise en accessibilité de plusieurs espaces verts : le site de Montalon, le parc du Tasta, le parc de Lucias et le parc de Seignan. Du foncier sera également acquis en vue de la création du parc Mondenard (en emplacement réservé au PLU).

Dans le cadre de sa politique de valorisation des paysages et du patrimoine naturel, le Conseil départemental a voté le 18 novembre 2019 une aide d'un montant de 125 000 € pour l'aménagement du parc de Montalon. Une aide supplémentaire pourrait être apportée à la commune pour la réhabilitation des Parc du Tasta, de Lucias et de Seignan dans les mêmes conditions d'éligibilité que celles qui ont prévalu pour le parc de Montalon (300 000 € de dépenses éligibles par an, taux de financement compris entre 10 et 50% selon la qualité paysagère et environnementale du projet, intervention obligatoire d'un paysagiste concepteur mandataire dans la conception et la réalisation du projet).

Le dispositif départemental d'aide à l'acquisition foncière peut aussi être mobilisé pour l'acquisition de parcelles dans le cadre de la création du Parc de Mondenard. Les terrains acquis devront bénéficier, par la suite, du statut d'espace naturel sensible. Le plafond des dépenses éligibles par an est fixé à 500 000 € et le taux d'intervention est de 50%. Au-delà d'une valeur de 180 000 €, l'estimation du bien devra être réalisé par France Domaine.

## **II. Développer les dynamiques locales afin de favoriser l'innovation et la participation des habitants**

### **1- Soutenir l'activité commerciale de proximité et encourager le tourisme**

La faible diversité commerciale et le développement de la vacance commerciale sur le cœur historique tendent à fragiliser le secteur. Ce phénomène est accentué par le développement concomitant de nouveaux espaces périphériques dotés d'enseignes proposant une offre plus diversifiée (ZAC parc d'Aquitaine, ZAC de la Garosse). Ainsi, comme l'a rappelé l'étude relative à la stratégie d'attractivité réalisée en 2018, il est devenu essentiel de maintenir et conforter l'activité commerciale en centre-ville.

Le Département propose un partenariat technique et financier dans le cadre de son plan d'orientations départementales pour un aménagement commercial de la Gironde (O.D.A.C.33). A ce titre, il soutiendra les actions qui seront mises en œuvre conformément aux préconisations de l'étude de revitalisation du centre-ville.

En matière touristique, le projet « Blaye Bourg Terres d'Estuaire » (BBTE) est un projet de destination nouvelle unique, porté par les 4 EPCI de Haute Gironde dont celle du Grand Cubzaguais. Le plan d'actions touristiques intercommunal porté par Grand Cubzaguais Communauté de communes s'inscrit dans la convention d'actions touristiques (CAT) Blaye Bourg terres d'Estuaires. Le Département soutient cette CAT portée pour 2018-2019 par l'office du tourisme de Blaye au nom des 4 EPCI de Haute Gironde. Le montant total de la subvention attribuée par le Département à cette convention s'élève à 64 308€.

### **2- Encourager les conditions d'émergence d'un écosystème alimentaire local en développant les circuits courts et la solidarité alimentaire**

#### A- Créer une régie alimentaire destinée à approvisionner les cantines scolaires

Actuellement, la commune compte 5 cantines scolaires pour environ 1200 repas servis par jour. La fourniture de denrées crues est assurée par un prestataire et les menus servis sont composés d'au moins 20% d'aliments issus de l'agriculture biologique. Les repas sont ensuite confectionnés par les cuisiniers de chaque école (pas de cuisine centrale).

Afin de poursuivre la démarche en faveur de la fourniture de produits bios et locaux dans les cantines scolaires, la ville prévoit de produire en régie les fruits et légumes qui composeront les menus. Après avoir consulté en mars 2019 plusieurs partenaires spécialisés afin de mener une étude préalable, elle a retenu la proposition de l'association le Bocal local. Celle-ci devra donc réaliser un diagnostic territorial, recenser

des initiatives similaires et leurs modalités de réalisation, et déterminer plusieurs étapes du projet. Plusieurs étapes opérationnelles sont déjà identifiées : acquisition de foncier, restauration du château Lacaussade et aménagement de locaux, acquisition de matériel.

Dans une logique de circuits courts, et au regard du nombre actuellement insuffisant de maraîchers et producteurs en agriculture biologique dans un rayon de 200 kms, ce projet de régie agricole vise à développer une unité de production maraîchère, tout en s'efforçant de soutenir les producteurs bios sur le territoire.

Ce projet permettra également de préserver le foncier agricole et de constituer éventuellement le support de chantiers d'insertion. Autrement dit, son objectif est de répondre aux enjeux de solidarité alimentaire territoriale, en contribuant à la relocalisation de la capacité alimentaire et à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Le Conseil départemental a affirmé et déployé dès fin 2018 sa stratégie de coresponsabilité alimentaire, qui vise à « offrir à toutes les Girondines et tous les Girondins, le choix d'une alimentation saine, locale et durable ». A ce titre, il soutient notamment les projets qui concourent à rapprocher la production locale de qualité et les consommateurs girondins.

Ainsi, le Département contribue activement à la mise en œuvre de cette initiative portée par la Commune de Saint-André-de-Cubzac, en proposant son expertise technique aux instances de suivi mises en place par la Commune et en participant à hauteur de 25% au financement de l'étude préalable à la création de cette régie agricole (une subvention de 4197€ sur un montant total de 17 490€ a été attribuée à la Commune lors de la Commission permanente du 14 octobre 2019). De plus, en fonction des différents scénarii élaborés, les services départementaux analyseront les demandes relatives à la mise en œuvre de cette régie, ainsi que les projets d'acquisition foncière et d'équipement en matériel, qui peuvent être financés à hauteur de 20%.

#### B- Ouvrir et encourager des jardins partagés

En 2018, la municipalité de Saint-André-de-Cubzac a répondu aux attentes exprimées par des habitants et associations de la commune, en s'engageant à créer des jardins partagés. Dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département de la Gironde, un premier jardin a pu voir le jour sur un terrain de près de 2 000 m<sup>2</sup> rue de Lucias. Cette initiative a bénéficié de l'accompagnement de l'association Place aux jardins. Le jardin, mis à disposition par la ville, est désormais géré par des jardiniers bénévoles réunis au sein de l'association « Les Mains d'Jardins » et a pour objet le jardinage, la valorisation et le développement de la biodiversité en ville, l'animation culturelle et pédagogique et le renforcement du lien social entre les habitants.

Le Département soutient de son côté l'association Place aux jardins qui anime depuis 2017 le réseau départemental des jardins alimentaires partagés, avec l'objectif de faciliter la rencontre et les échanges d'expériences, de proposer des formations collectives et des chantiers écoles participatifs.

#### C- Mettre en place des frigos partagés pour lutter contre le gaspillage et favoriser la solidarité

La ville a lancé en 2018 une étude, en partenariat avec le CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique Nouvelle Aquitaine) afin d'identifier la faisabilité de la mise en place de deux frigos partagés sur la commune. Elle porte plus particulièrement sur la redistribution des plats préparés non servis dans les restaurants scolaires des écoles, dans un premier temps ceux des écoles Pierre Dufour et Bertrand Cabanes.

Les frigos partagés en libre-service doivent permettre le don de repas cuisinés reconditionnés. L'organisation du dispositif est opérée en lien avec les équipes des cantines et les associations partenaires, en prenant en compte leurs contraintes et en respectant des normes sanitaires. Ces frigos pourraient être mis à disposition dans des lieux proches pour faciliter leur approvisionnement et leur entretien : la maison départementale des solidarités (MDS) et l'association Le Temps des Familles.

Le frigo prévu sur le site de la MDS pourra bénéficier de la mise à disposition d'une parcelle de terrain accessible au public depuis la rue et des travaux nécessaires permettant son installation. L'alimentation électrique sera prise en charge par le Département.

Le Département pourrait également soutenir la contribution de l'association initiative, que ce soit sur l'investissement (petit équipement réfrigérateurs) au titre du plan départemental pour l'égalité des chances et l'accès aux droits, et/ou sous forme d'appui en ingénierie et financier au projet lui-même dans le cadre de l'appel à projets locaux de développement social (PLDS), et dans la perspective possible de l'émergence d'une épicerie sociale et solidaire sur la commune, le territoire n'étant pas encore couvert par ce type de structure.

### 3- Conforter les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

#### A- Créer, rénover ou agrandir les écoles pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions

Saint-André-de-Cubzac concentre la plupart des équipements d'éducation et de formation recensés à l'échelle du territoire intercommunal. Concernant les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, le contexte démographique du territoire nécessite l'adaptation des équipements municipaux. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, plusieurs écoles font l'objet de travaux d'extension (Chappel en 2019, Lacore en 2020 et Cabanes en 2021-2022). De plus, la municipalité prévoit la construction d'une nouvelle école chemin de Patoche.

Par ailleurs, des travaux de restructuration et de mise aux normes des cuisines des écoles Lacore et cabanes sont indispensables. D'une durée prévisionnelle de deux mois durant l'été 2020, cette opération est estimée à un montant de 68 460 € HT.

Enfin, sont prévus des travaux d'isolation des combles des écoles Chappel, Lacore et Dufour.

Le Département soutiendra les projets en faveur de l'aide à l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré sur le territoire de la Commune et les projets de restructuration pour des groupes scolaires n'en ayant pas encore bénéficié.

#### B- Renforcer l'offre d'infrastructures sportives

##### ❖ Création de la première piscine couverte du territoire du Grand Cubzaguais

Grand Cubzaguais Communauté de communes porte un projet de construction d'un centre aquatique (équipement sportif, ludique et de bien-être) sur la ZAC parc d'Aquitaine, dont l'ouverture est prévue en 2021. Cette piscine aura pour mission de répondre notamment aux besoins des scolaires du Grand Cubzaguais mais également des territoires limitrophes. Selon les estimations, la piscine devrait rayonner sur une zone représentant 67 000 habitants.

Elle devra permettre de développer la pratique d'activités nautiques en aidant au développement et à la création d'associations sportives. Des compétitions de niveau régional pourront également avoir lieu au sein de ce futur équipement labellisé haute qualité environnementale (HQE). Un espace bien-être viendra compléter l'offre, pour un investissement prévisionnel total de 7 800 000€ HT.

Le Département accompagnera la mise en œuvre de cet équipement, d'une part sous forme d'un soutien en ingénierie (participation d'un agent de développement territorial sport au comité de pilotage du projet), et d'autre part sous forme d'aides financières attribuées en application du schéma départemental des équipements aquatiques (plafond subventionnable HT de 2 000 000 € avec un taux maximum de 40%, pondéré par le coefficient de solidarité de la Communauté de communes).

##### ❖ Rénovation et agrandissement des équipements sportifs existants

Afin de répondre aux besoins croissants d'utilisation de la plaine des sports Laurent Ricci et l'adapter à la féminisation des pratiques sportives, la Ville souhaite procéder à l'extension des locaux existants, en créant des blocs vestiaires sanitaires supplémentaires.

Par ailleurs, le complexe actuel ayant bientôt atteint sa capacité maximale, la collectivité envisage poursuivre le développement du site qui regroupe déjà les équipements dédiés au football, au rugby, au jeu de boules, à l'athlétisme, au VTT ainsi qu'un skate parc. A cet effet, la Commune a anticipé les besoins en matérialisant au sein de son plan local d'urbanisme un emplacement réservé (ER n°11), contigu au site, sur un foncier d'une superficie de 39 687m<sup>2</sup>. Il permettra d'agrandir le complexe sportif et d'offrir de nouveaux équipements aux Cubzaguais.

Le Département soutiendra de tels aménagements, sur la base d'un plafond de 20%, pondéré par le coefficient de solidarité de la Commune.

Concernant la plaine des sports de la Garosse (près du collège), le soutien du Département pourra porter sur :

- L'extension des vestiaires (Idem calcul précédent /vestiaires)
- La construction d'une halle couverte destinée à accroître la surface de terrains couverts afin de faciliter la pratique sportive par tous temps (plafond de 200 000€ x 60% x CDS)
- La réhabilitation de l'ancien logement du gardien en club house (Idem calcul précédent /vestiaires)

Ces données et critères correspondent à l'exercice 2019 (*règlement en date du 17/12/2018*).

### C- Développer des actions éducatives, d'insertion et de prévention en faveur des jeunes

Le Département accompagne les territoires dans la mise en œuvre des politiques éducatives, de jeunesse, de loisirs, sportives, culturelles et associatives. Le pôle jeunesse territorial, service déconcentré constitué d'une équipe pluridisciplinaire chargée d'une fonction de coordination et d'animation, peut accompagner la Communauté de communes en ingénierie technique et en développement territorial, en lien avec les politiques qu'il met en œuvre (politiques éducatives en faveur des collèges, politiques en insertion jeunesse, soutien aux équipements et développements sportifs, soutien à la vie culturelle, soutien à la vie associative et pilotage du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Au titre de ses politiques d'insertion, le Département met en œuvre deux opérations dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, à destination des jeunes les plus en difficulté (les NEET – « Not in Education, Employment or Training » - ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) avec le déploiement de jeunes en service civique sur ce territoire - opérationnel en janvier 2020) et la mise en œuvre de la plate-forme de repérage et d'accompagnement des jeunes.

C'est aussi les politiques départementales éducatives, avec le financement des actions éducatives dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et des projets pédagogiques portés par les collèges. Le soutien de ce territoire passe également par le développement de politiques de citoyenneté via notamment le financement des structures de loisirs, et d'événements portés par et pour les jeunes (Manifest'actions et Jeunes en actions)

Enfin au titre des politiques départementales de prévention, le Département, conformément au schéma départemental de prévention spécialisée, porte une attention particulière sur ce territoire qui a été placé en veille territoriale.

## **4- Améliorer l'accessibilité aux droits et aux services**

### A- Renforcer les conditions d'accès aux droits à l'échelle intercommunale par la création d'une Maison France Services sur la ZAC parc d'Aquitaine

Grand Cubzaguais Communauté de communes assure depuis 2019 la maîtrise d'ouvrage d'une maison des services au public (MSAP) sur la ZAC « Parc d'Aquitaine ». Cette MSAP devrait obtenir la nouvelle labellisation Maison France Services (MFS) en application de la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant création du réseau national « France services ».

Cette structure, qui devrait être ouverte au public 5 jours ½ par semaine, visera à assurer notamment l'accès de tous aux services publics, grâce à un accueil spécifique et mutualisé et au développement d'outils numériques adossés à une médiation humaine, à amplifier l'appui aux personnes en grande difficulté sociale et aux personnes handicapées et à améliorer l'accès au service public de l'emploi et de l'insertion, via notamment l'ouverture sur le territoire de Saint-André-de-Cubzac d'une antenne de Pôle emploi.

Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qu'il a élaboré et adopté en 2017, le Département de la Gironde soutient la création de cet équipement destiné à renforcer l'accès des services au public. A ce titre, il a attribué à Grand Cubzaguais Communauté de communes une subvention d'investissement d'un montant de 409 500€ (CP du 19 novembre 2018).

Cette nouvelle Maison France Services ouvrira ses portes courant 2020.

## B- Formaliser un partenariat renforcé en faveur de l'accueil inconditionnel

Le Département de la Gironde et Grand Cubzaguais Communauté de communes élaborent conjointement une convention de partenariat destiné à organiser et formaliser les modes de coordination de l'accueil des publics, au sein de la future Maison France services et du pôle territorial de solidarité de Haute Gironde, selon une logique d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Cette convention de partenariat sera signée en 2020 avant l'inauguration de la nouvelle MFS.

Par ailleurs, en tant qu'espace de vie sociale, le temps des Familles vient de lancer le recrutement d'un travailleur social pour assurer la fonction de coordination / direction de l'association. Ce partenaire pourra, le cas échéant, être intégré à la réflexion autour de l'accueil inconditionnel.

## C- Développer l'accès et les usages numériques

La commune de Saint-André-de-Cubzac envisage de développer le wifi public dans les espaces publics extérieurs et le réseau de fibre optique. Elle prévoit également l'acquisition d'équipements informatiques pour les écoles.

Le syndicat mixte Gironde Numérique pourra intervenir en soutien de ces initiatives. D'une part, il déploie le réseau public de fibre optique "Gironde Haut Méga". D'autre part, à travers son initiative « écoles numériques », il accompagne au nom du Département toutes les communes de Gironde dans leur projet d'informatisation des écoles du 1er degré. A ce titre, Gironde Numérique propose la réalisation d'un diagnostic technique des écoles, un conseil aux équipes pédagogiques et aux élus et un groupement de commande de matériel avec un suivi de l'installation.

Grand Cubzaguais Communauté de communes prévoit en outre, à partir de 2020, la création d'un pôle numérique au 44 rue Dantagnan. Ce nouvel espace de 450 m<sup>2</sup>, considéré comme un « lieu hybride de ressources digitales », inclura notamment un fab lab, un espace public numérique et un espace de coworking / incubateur de start up, et se voudra aussi ouvert à la culture et aux arts numériques avec un espace dédié. L'ouverture de ce nouveau tiers-lieu est programmée à 2021.

Dans ce cadre, il conviendra en outre d'envisager un travail partenarial avec la médiathèque de Saint-André-de-Cubzac, avec le soutien de biblio.gironde.

Le Département soutiendra à partir de 2020 la création de tiers-lieux destinés à « apporter aux habitants des réponses de proximité à leurs besoins (services et compétences multiples, espaces collaboratifs...) et développer le lien social sur les territoires ». Pour ce qui concerne ce projet de pôle numérique, il conviendra d'associer les services départementaux à son élaboration, notamment par le recours à un conseiller en développement sport et vie associative du territoire. Soucieux de favoriser les dynamiques intercommunales, le Département valorisera de 10 points le taux d'intervention concernant les projets portés par une structure intercommunale ou qui résulteront d'une coopération intercommunale (sauf pour les EPCI de plus de 50 000 habitants).

De surcroit, le Département de la Gironde est signataire avec l'Etat de la charte Territoire d'Actions pour un Numérique Inclusif (TANI). Deux actions ont ainsi été retenues : la mise à disposition d'une cartographie des lieux numériques pour faciliter leur accès au grand public, et la diffusion à partir de 2019 de chèques APTIC pour accompagner les Girondins dans leurs démarches en ligne, sur le modèles des titres-restaurant, en s'appuyant sur des services de permanences numériques.

Ce futur pôle numérique pourra ainsi être référencé dans la cartographie départementale des lieux numériques et devenir un lieu d'accueil et de médiation numérique pour les publics adressés par le pôle territorial de solidarité de Haute Gironde, au même titre que l'espace de vie sociale le Temps des familles, qui propose déjà des ateliers numériques.

## 5- Valoriser les pratiques culturelles privilégiant le lien social et la

### A- Mettre en œuvre un projet de pôle d'éducation populaire dédié à l'image

La commune de Saint-André-de-Cubzac prévoit d'implanter une école du cinéma et de l'image dans un bâtiment situé rue de la Dauge, en partenariat avec l'association d'Asques et d'ailleurs. Ce projet comprendra dans un premier temps un volet investissement, afin de réaliser des travaux de réhabilitation de ce bâtiment municipal de 400 m<sup>2</sup>.

Dans un second temps, l'association d'Asques et d'ailleurs, en lien avec d'autres acteurs locaux, prévoit d'occuper ce lieu, afin d'y développer un pôle d'éducation populaire autour de l'image, véritable écosystème culturel innovant et ouvert capable de rayonner sur tout le territoire de la Haute Gironde.

Le Département soutient la préfiguration de ce projet en 2019 et 2020, par le versement à l'association d'Asques et d'ailleurs, au titre du Coup de pouce, d'une subvention de 22 500€ (CP du 18 novembre 2019). Cette aide financière est destinée à permettre la mobilisation de ressources humaines internes, existantes (structuration financière, développement des partenariats de coopération, construction du projet pédagogique, coordination) et à venir (recrutement d'un.e chargé.e de mission), et la mobilisation de ressources externes. La phase d'expérimentation (2021) pourra aussi être soutenue par le Département en fonction du contenu du projet proposé.

### B- Poursuivre et approfondir le partenariat avec l'association CLAP / Champ de foire

Salle culturelle majeure du territoire, le Champ de Foire accueille une programmation artistique pluridisciplinaire, résolument tournée vers le public de Haute Gironde. Sa programmation culturelle est portée par l'association CLAP, qui conçoit son projet artistique et culturel comme le support d'un important travail de développement des publics et de sensibilisation mené à l'échelle de tout le territoire, dans la durée, et à destination de diverses populations, y compris les plus éloignées de la culture.

Scène référente auprès de l'IDDAC, du Conseil départemental de la Gironde et de l'Education nationale pour la mise en œuvre des parcours découverte d'actions éducatives et culturelles, le Champ de Foire est également partenaire privilégié de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la mise en œuvre d'une politique territoriale cohérente en matière d'éducation artistique et culturelle.

Le Département accompagne de multiples manières la Ville de Saint-André-de-Cubzac dans la structuration de CLAP, soutenant ce dernier dans son rôle d'opérateur culturel structurant sur le Cubzaguais et dans la mise en œuvre de projets de médiation et d'éducation artistique et culturelle.

### C- Réaliser la réhabilitation et l'extension de l'école de musique intercommunale

Les locaux actuels de l'école de musique au château Robillard étant insuffisants au regard des besoins actuels de la population, des travaux de mise aux normes d'accessibilité et d'agrandissement s'avèrent nécessaires.

Le Département soutient la création, la rénovation ou l'aménagement d'espaces culturels dédiés aux pratiques et apprentissages culturels. Il mettra son ingénierie à disposition des équipes de l'école de musique afin de définir le projet pédagogique de l'établissement et pourra apporter son soutien financier à sa mise en œuvre opérationnelle.

### D- Faire aboutir le projet de création d'un service d'archives intercommunales

La démarche de constitution d'un service d'archives à l'échelle intercommunale a été lancée depuis 2016. Les archives départementales accompagneront ce projet de plusieurs manières :

- Accompagner la ou les référent(s)-archives désignés par la Communauté de communes dans l'établissement de procédures internes d'archivage.
- Apporter (à raison d'un projet par an) un soutien financier à l'aménagement du local d'archives du nouveau siège, à l'acquisition de boîtes de conservation, au traitement de documents contaminés
- Apporter un soutien financier à l'intervention d'un prestataire pour classer les fonds ou au recrutement d'un archiviste.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS D’ANIMATION ET DE SUIVI**

Un comité de pilotage réunissant les parties prenantes du contrat sera organisé à l’initiative du Département de la Gironde tous les ans. Il aura notamment pour objectif de faire le point sur l’avancement des modalités de partenariat et d’engagement susmentionnées, les éventuelles difficultés de mise en œuvre et de proposer de nouvelles actions à inscrire par avenant au présent contrat.

Des rencontres intermédiaires pourront être organisées selon les besoins, à la demande de chaque partie.

Le Département sera par ailleurs associé aux instances de pilotage des projets engagés.

Un bilan d’avancement des actions figurant au présent contrat sera réalisé par le Département avec le concours de la Commune et de la Communauté de communes 6 mois avant l’échéance du contrat.

### **ARTICLE 4 – DURÉE DU CONTRAT ET MODALITÉS DE RÉVISION**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature. Il sera reconductible à l’initiative des parties lors d’un comité de pilotage, notamment au regard du bilan réalisé en troisième année du contrat.

Il peut être révisé annuellement par avenant permettant de procéder aux ajustements au regard de la mise en place et de la définition précise des actions à venir, après délibération de chaque collectivité.

### **ARTICLE 5 – MODALITÉS D’ATTRIBUTION DES AIDES DÉPARTEMENTALES**

Les engagements positionnés dans le présent contrat pouvant relever d’un accompagnement financier devront faire l’objet de demandes. Ces demandes sont instruites sur la base des dispositions des règlements d’intervention en vigueur à la date du dépôt. Les décisions sont soumises au vote en Commission Permanente, dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Comme indiqué dans la délibération cadre relative à la création des Contrats Ville d’Equilibre, votée lors de l’Assemblée plénière du Conseil départemental du 28 juin 2018, le Département s’engage à soutenir les projets structurants et/ou innovants permettant de conforter le rayonnement de la ville, tant en termes de soutien financier pluriannuel qu’en terme de conseil renforcé en ingénierie, en mobilisant l’ensemble de ses directions et Gironde Ressources. Il sollicitera également les capacités d’action de l’Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les projets engagés ou à venir.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des communes signataires, les concours financiers apportés par le Département dans le cadre des Contrats Ville d’Equilibre pourront déroger aux règlements d’intervention existants.

### **ARTICLE 6 - COMMUNICATION**

La commune de Saint-André-de-Cubzac et Grand Cubzaguais Communauté de communes s’engagent à :

- Apposer le logo du Département sur l’ensemble des outils d’information et de communication dont dispose la structure,
- Insérer le logo du Département avec un lien interactif sur son site internet,
- Pour les travaux, réaliser un panneau de chantier et afficher le logo et le montant du financement départemental pendant toute la durée des travaux et transmettre une photographie du panneau de chantier,
- Dans le cas d’études, le logo devra figurer sur tout document remis par le cabinet d’étude
- Inviter systématiquement le Président du Conseil départemental de la Gironde au lancement d’une action et à l’inauguration de toute opération subventionnée.

Le non-respect de ces modalités peut entraîner la remise en cause des sub

Le logo du Département est disponible en téléchargement sur [gironde.fr](http://gironde.fr)

Contact communication : [dgsd-dircom@gironde.fr](mailto:dgsd-dircom@gironde.fr)

Fait à Saint-André-de-Cubzac en trois exemplaires originaux.

Le

Madame le Maire de la Commune  
de Saint-André-de-Cubzac

Monsieur le Président  
de Grand Cubzaguais  
Communauté de communes

Monsieur le Président du Conseil  
départemental de la Gironde

Célia MONSEIGNE

Alain DUMAS

Jean-Luc GLEYZE  
Conseiller départemental du Canton  
Sud Gironde

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 033-243301223-20191219-2019164-DE